

ST GERMAIN L'ESPINASSE

INFOS MUNICIPALES



N°15

Mai 2013



EDITO

PLAN LOCAL D'URBANISME.

Engagé en début de mandat comme nous l'avions annoncé, la transformation de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) datant de 1982 en Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre maintenant dans sa phase finale.

Cette transformation a été retardée par la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais : SCOT (ou est la cohérence?) devenu exécutoire et donc opposable le 18 juin 2012. Le SCOT fait obligation aux communes qui dépendaient d'un POS comme St GERMAIN de passer en PLU et aux autres communes de réviser leur PLU. Notre projet de début de mandat s'en trouve ainsi pleinement justifié . Pour mener à bien cette modification du document d'urbanisme, nous avons sollicité le cabinet d'études « Aptitudes Aménagement ».

Nous entrons maintenant dans la phase finale:

Les différents organismes associés ou collectivités associés (Préfecture, DDT, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce, SYEPAR, communes riveraines) ont émis un avis favorable avec quelques réserves concernant les zones d'activité et quelques options de zonage ou de réglementation.

L'enquête publique est maintenant ouverte du 3 mai au 3 juin 2013 avec présence d'un commissaire enquêteur les:

- VENDREDI 3 MAI de 9H à 12H.
- MERCREDI 22 MAI de 9H à 12H.
- LUNDI 3 JUIN de 9H à 12H.

Vous pourrez le rencontrer, consulter différents documents et consigner vos remarques. Pour les personnes qui ne peuvent venir sur ces plages horaires, un registre est présent en mairie, vous pouvez également transmettre un courrier à l'attention du commissaire enquêteur (message sur la boîte mail de la mairie possible).

Passée cette phase d'enquête publique, le commissaire enquêteur a un mois pour la rédaction de son rapport, une réunion de synthèse est prévue 15 jours après, le Conseil Municipal délibérera dans les 15 jours qui suivent. Un temps légal de 2 mois est nécessaire pour que le document validé soit opposable ce qui rendra le PLU effectif fin septembre 2013.

J BROSSARD

BUDGET PRINCIPAL 2012

Synthèse du compte administratif

Section fonctionnement

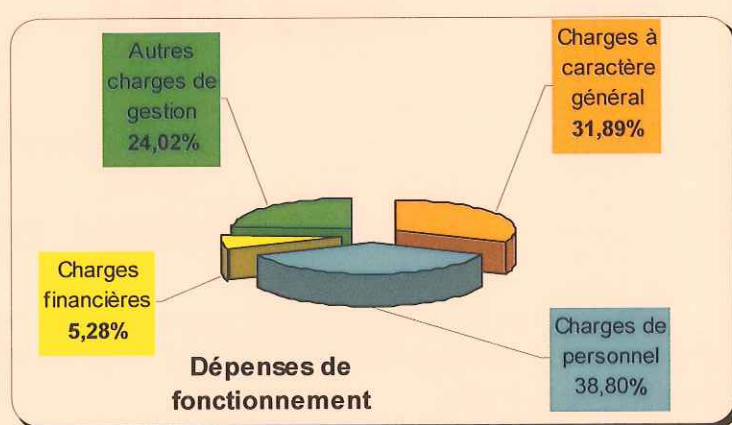
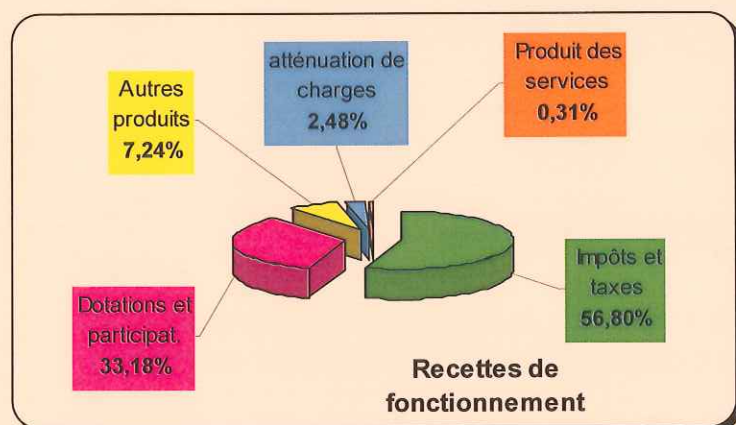
Recettes

Impôts et taxes	347 852,19€
Dotations et participations	203 208,16€
Autres produits de gestion courante	44 332,86€
Atténuations de charges	15 178,05€
Produit des services	1 180,12€
Total des recettes	612 451,38€

Dépenses

Charges à caractère général	146 209,00€
Charges de personnel	177 891,29€
Charges financières	24 205,39€
Autres charges de gestion courante	110 137,91€
Total des dépenses	458 443,59€

Excédent de fonctionnement 154 007,79€



Section investissement

Recettes

Affectation résultat excédent de fonct.	109 885,24 €
F C T V A	42 734,32 €
T L E	11 391,00 €
Enveloppe cantonale (solde 2011)	1 722,00€
Enveloppe cantonale 2012	2 428,00€

Total des recettes 168 160,56€

Dépenses

Remboursement capital des emprunts	55 992,17 €
Matériel et mobilier (photocopieurs école Mairie, mobilier scolaire, ordinateur Mairie débroussailleuse)	8 900,42€
Réhabilitation groupe scolaire	25 426,96€
Grenier à blé	2 820,88€
Grand couvert	27 533,98€
Aménagement rue croix Saint Claude	25 140,52€
Panneaux signalisation	757,35€
Aménagement jardin du souvenir	3 369,13€
Illuminations	1 242,40€
Plan Local d'Urbanisme	2 427,88€

Total des dépenses 153 611,69€

Excédent d'investissement 14 548,87€

Neutralité Fiscale

Le 15 mars 2013, le Vice-président de Roannais Agglomération délégué à la commande publique et fiscalité nous a adressé un courrier dans lequel il nous est suggéré de baisser les taux de nos trois taxes (T.H. – T.F.B. – T.F.N.B.) en nous indiquant même les nouveaux taux à appliquer afin d'obtenir la neutralité fiscale auprès de nos contribuables. Il est rappelé toutefois que la commune est souveraine et autonome dans sa prise de décision, mais avec une certaine allusion pouvant laisser croire que nous pourrions être en partie responsables de cet impact financier pour nos contribuables.



Pour compenser cette perte de recette fiscale estimée à 20 850€ pour l'année 2013, notre commune pourrait bénéficier d'un fonds de concours généreusement alloué par Roannais Agglomération.

Si l'on peut s'interroger sur la pérennité du versement d'un fonds de concours pour compenser la diminution de nos taux communaux, cette mesure est loin d'être assurée sur une période de 12 ans comme on a pu le lire dans la presse.

Si la commune baissait ses taux comme le suggère Roannais Agglomération, l'effort fiscal étant impacté, la commune pourrait se retrouver avec une diminution de ses dotations, alors que la compensation par le biais de ce fonds de concours est loin d'être assurée pour l'avenir. C'est pourquoi le Conseil municipal réuni le 15 Avril a décidé de ne pas baisser ses taux et de les reconduire pour 2013. Rappelons que ces taux sont inchangés depuis 2009 soit 7,50% pour la taxe d'habitation, 14,60% pour le foncier bâti et 31% pour le foncier non bâti.

Maintenir nos taux dans la durée, c'est peut-être ça la véritable neutralité fiscale

Budget 2013

Le budget 2013 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa réunion du 15 avril.

Si le budget de fonctionnement (599 900€) est sans grand changement par rapport aux années précédentes, le budget consacré à l'investissement en très forte augmentation s'équilibre à 1 043 200€. Dans ce montant, 800 000€ sont consacrés à la rénovation énergétique du groupe scolaire; 30 000€ sont prévus pour assurer quelques travaux sur les autres bâtiments communaux.

Pour faire face à ses dépenses, la commune va souscrire prochainement 2 emprunts. Un de 280 000€ sur 2 ans. Cette somme et cette durée correspondent au montant et au délai de paiement des subventions accordées par le Conseil Général au titre du COCS. Le second s'élève à 300 000€.

Cette dépense conséquente était indispensable pour assurer le bon fonctionnement de notre école. Les travaux d'isolation en cours de réalisation, le remplacement de toute l'installation de chauffage, généreront des économies importantes sur les coûts de fonctionnement. De plus, la diminution de consommation d'énergie permettra aussi de réduire les émissions de CO2. Ainsi, la commune apportera sa contribution à l'amélioration de l'environnement.



Assainissement

Depuis le 1er avril, l'assainissement collectif a été transféré à Roannais Agglomération. Cette opération n'est pas une volonté de votre municipalité. Elle découle de la fusion des intercommunalités effective à compter du 1er janvier 2013. Concernant notre commune, l'assainissement collectif était délégué par affermage à la Lyonnaise des eaux. Le contrat qui nous liait avec cette société court jusqu'à 2017. D'ici cette date, c'est Roannais Agglomération qui réglera les honoraires liés aux prestations du fermier, tout comme les charges financières découlant des emprunts contractés antérieurement, ainsi que les travaux d'entretien et d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des réseaux et de la station.

Elections du 17 mars

Le 17 mars dernier ont eu lieu les élections municipales complémentaires. Les conseillers réélus remercient les électeurs qui les ont reconduits pour terminer notre mandat. Rappelons que ces démissions étaient le recours ultime pour faire échec à cette intercommunalité à 40 que nous dénoncions. Notre détermination et nos efforts n'auront servi à rien. Ou presque, car la participation et les résultats obtenus dans toutes les communes sont pour nous une marque d'intéressement à l'action publique et un soutien sans faille à notre démarche de refus d'intégration forcée.

Intercommunalité forcée

Malgré notre hostilité et toutes les actions que nous avons conduites, nous voici donc intégrés à cette supra structure à 40 communes baptisée « Roannais Agglomération ». La mise en route de cette nouvelle intercommunalité ne va pas sans heurt, tant le fait de ne jamais avoir été entendu nourrit déception et rancœur.

L'arrêté de Mme la Préfète a donc scellé notre devenir. Membre de la toute nouvelle association des élus Plaine et Côte Roannaises, nous soutenons et participons à la démarche initiée par la municipalité de Saint Haon le Châtel qu'est le recours en justice devant le tribunal administratif. Quelles sont les chances de voir notre action déboucher en notre faveur? Nul le sait, la seule chose qui est certaine, c'est que ce sont les batailles non livrées qui ne se gagnent pas.

Les élus de Saint Germain n'ont pas choisi de boycotter cette nouvelle structure. Mais comme l'arrêté de Mme la Préfète prévoit même qui représentera notre commune au conseil communautaire de RA, pourquoi aurions-nous désigné nos représentants par vote! De manière arbitraire, je suis donc délégué titulaire et Gérard AUCAGNE suppléant.

En attendant le résultat du jugement du tribunal administratif, notre devoir est de participer, là où il nous semble opportun, aux groupes de travail qui se mettent en place. Ainsi, le conseil municipal a désigné pour siéger dans les commissions suivantes

développement économique-emploi-formation-enseignement supérieur-TIC : Jacques BROSSARD

transports – mobilité – voirie : Gérard AUCAGNE

aménagement – habitat- aménagement numérique : Alain SOUCHON

équipements sportifs, culturels et politiques associées : Jean Claude ZUCCHIATTI

agriculture – développement rural : Didier SOUCHON

évaluation des charges transférées : Jean Marc DUCARD

environnement – assainissement – déchets – hydraulique énergie : André MEANT

André MEANT

Nous vous rappelons que cette lettre info est consultable sur le site internet de Saint Germain Lespinasse www.saint-germain-lespinasse.com dans la rubrique « conseil municipal – lettre info »

COMITE DES FETES

2ème VIDE GRENIER LE 12 MAI 2013

De 5H à 18H les exposants seront accueillis dans les rues du village, la contribution demandée sera de 1€ le mètre linéaire incluant un café par exposant.

Sur place seront aussi proposés, café, croissants, restauration et buvette.

FÊTE DU 13 JUILLET

Le comité réfléchit déjà à certains aspects dans le cadre sa préparation; programmez cette date.



Projets et réalisations

Dans le cadre de la programmation budgétaire, le conseil municipal et les membres de la commission bâtiments ont envisagé différents travaux d'entretiens ou d'aménagements à réaliser.

Concernant l'église:

Une partie de toiture située au dessus de la sacristie est vétuste et ne permet plus une étanchéité correcte. Les peintures murales restaurées risquent de se dégrader, il faut impérativement reprendre cette partie.



Sur la parcelle centre bourg:

à proximité du grenier à grain, des jeux pour jeunes enfants seront progressivement mis en place pour créer un espace détente familial.

Aménagements relatifs handicap:

Pour prendre en compte les obligations relatives à la loi sur le handicap pour l'échéance 2015, quelques aménagements sont nécessaires pour l'accès à certains bâtiments et à l'intérieur de ceux-ci, ils pourront pour la majorité être réalisés progressivement par les employés municipaux.

Le grand couvert

Débutés fin 2012, les travaux de remise en état du grand couvert sont maintenant terminés. La météo du moment nous permet de constater la qualité de la toiture. Les gouttières nouvellement installées permettent de récupérer les eaux pluviales. Ainsi canalisées, elles ne dégraderont plus le pied de mur du bâtiment, dégradation très prononcée sur le pan de mur situé côté place du marché. Si l'enduit réalisé sur les deux façades non crépies masque les matériaux utilisés autrefois, il les protège durablement. Quand aux portails, s'ils offrent un confort d'utilisation, ils contribuent à la sécurisation du bâtiment et à son esthétique.

Ce bâtiment sert essentiellement au stockage des véhicules de la commune et au remisage de divers matériaux et produits bien utiles aux employés communaux.

Occasionnellement, il peut servir pour abriter la buvette d'une association si besoin était. Récemment, à l'occasion de la grande lessive, les enfants des écoles ont pu y prendre leur goûter à l'abri tant la météo était tristounette.



VIE ASSOCIATIVE

Soucieuse de promouvoir la vie associative de la commune, la municipalité organise une réunion des présidents d'associations le lundi 13 Mai à la maison des associations. L'objectif de cette rencontre est d'organiser un Forum des associations. Si leurs responsables en sont d'accord, ce forum pourrait avoir lieu le samedi 15 juin

Dans le but de sécuriser le réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur de Saint Germain Lespinasse, le Syndicat intercommunal des eaux de la Teyssonne doit entreprendre des travaux sur la commune. Ils seront réalisés à partir de septembre par l'entreprise Potain TP pendant cinq semaines. Cette intervention vise à renforcer la conduite d'alimentation en eau potable entre Chamarande et la Tuilerie afin de garantir et de sécuriser l'alimentation en eau potable de chaque usager du secteur. En effet, à l'issue de ces travaux, la distribution de l'eau du Syndicat sera sécurisée grâce à l'interconnexion avec les barrages situés sur Renaison. Ainsi, en cas de sécheresse, le Syndicat pourra continuer d'acheminer l'eau potable à ses abonnés. Il est donc essentiel de renforcer le réseau d'eau afin de pallier à une éventuelle pénurie.

Ces travaux sont financés par les ressources propres du Syndicat et subventionnés par le Conseil général de la Loire ainsi que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Président, Yves RIMOUX



CAMPAGNE ANNUELLE DE RELEVES DES COMPTEURS D'EAU DU SYNDICAT DES EAUX DE LA TEYSSONNE

Le syndicat informe ses abonnés que la campagne des relevés se déroulera sur la commune de saint Germain Lespinasse du 30 mai au 5 juin 2013.

Il est demandé de prévoir le libre accès aux compteurs

Le Président, Yves RIMOUX